

Chronique de Politique Intérieure : C.P.I. N°181 :

Pour payer les frais de 1 € par lecteur/auditeur C'EST ICI : URGENT ! MERCI !

Vendredi 26 Mai 2017,

(La prochaine est prévue pour le Vendredi 9 Juin 2017, cause FINANCES-VERITES le M 31/05/2017)

Sauf blocage financier si je ne reçois rien de suffisant sur Paypal, ou... en cas de mort.

INCIPIIT PERMANENT :

La Politique Intérieure a pour buts :

- 1) De conformer le Territoire, par des infrastructures adaptées, aux besoins économiques et sociaux, comme aux nécessités de sa défense, dans le respect de sa diversité et de la Nature de la Création.
- 2) De veiller au respect par tous, en tous lieux et en tout temps du DROIT FONDAMENTAL, condition de « l'état de droit », donc du règne de la JUSTICE vraie, laquelle ne sort que très rarement des tribunaux "républicains". Ces structures faisant appliquer, sur ordre, le droit de l'état totalitaire, *devenu tyrannique*, comme prévu par la Rhétorique de PLATON, à *force de violations de sa LOI FONDAMENTALE*.
- 3) De conformer l'ensemble des comportements de tous et de chacun à la LOI NATURELLE en ce qu'elle donne et garantit la VIE sur Terre, notamment par le respect des 10 commandements du décalogue dans l'une de leurs trois versions, éventuellement consolidées.
- 4) L'EDUCATION NATIONALE sectaire, totalitaire, et depuis 2011 carrément dépravée, doit être supprimée. Les diplômes privés attestent seuls de la transmission des milliers d'années de Savoirs et d'expériences authentiques dans tous les domaines. Cette transmission doit être complète autant que faire se peut, selon les niveaux, à chaque génération suivante. L'État peut délivrer des diplômes de contrôles publics des résultats dans un but de valorisation supplémentaire des titulaires, impétrants, candidats, étudiants... Mais c'est tout !
- 5) De faire respecter, sur nos 11 millions de Km2 de territoire, la Chrétienté offrant au monde la plus belle civilisation, celle de la France de CLOVIS et de LOUIS XIII, consacrée par eux au Sacré-Cœur de Jésus-Christ puis à la Sainte Vierge MARIE, Sanctuaire de la Couronne d'épines en la Sainte-Chapelle de Paris et de reliques parmi les plus précieuses de, et pour, l'Humanité.
- 6) De veiller à la santé publique par l'enseignement de l'hygiène et la prévention physique *des risques mortels les plus graves connus historiquement comme les famines, la tuberculose ou la peste noire, interdisant de nuire à la santé humaine*, si peu que ce soit.
- 7) Respecter tous, partout, et toujours le principe de DROIT FONDAMENTAL : "D'abord, ne pas nuire" (Primum non nocere) !
- 8) Dernière modification le 17 Février 2017.

Vous êtes sur l'antenne de "La VOIX du SILENCE"...

Les Français Chrétiens parlent à tous les Français de souche et aux assimilés sincèrement, à tous les Européens de même, et à tous les habitants de bonne foi du monde entier !

Les démons de Satan sont lâchés sur la France qu'ils ravagent de leurs vices, de leurs pillages, de leurs assassinats. Ils sont partout, à tous les postes, dans toutes les fonctions, dans tous les trafics et tous les crimes.

Avec toute la hauteur de vue et le recul maximal possiblement atteignables avec des moyens matériels arrachés à la pauvreté personnelle qui est aussi celle de "Radio-Silence" elle-même,

Aujourd'hui, je vais vous parler de :

N'oubliez pas les frais de 1 € par lecteur/auditeur PAYER ICI : URGENT ! MERCI !

« CETTE TOUTE PREMIERE FAUTE POLITICIENNE MACRONISTE !... »

On savait MACRON ignorant, de son propre aveu, de l'existence de " L'ART FRANCAIS ", donc il était prévisible qu'il ne comprendrait pas facilement la mentalité du Français moyen.

Depuis Mercredi dernier 24 mai, nous avons appris deux choses :

1- Par le JORF dont je reproduis le sommaire tel que je le reçois en annexe (3), que le GOUVERNEMENT MACRON-PHILIPPE a réorganisé le rattachement des administrations esseulées, aux Ministères en nombre réduit. Mais le plus incroyable est cette circulaire (mise en rouge par moi en annexe) du nouveau 1er Ministre qui rappelle aux Ministres qu'ils sont les Chefs de leurs administrations, qu'à ce titre ils

doivent rester exemplaires et qu'ils doivent se souvenir que leurs décisions sont collégiales en réunions des Conseils des Ministres à l'ELYSEE. L'efficacité de leur part étant requise dans l'exécution de leur fonction. Autrement dit il a éprouvé le besoin de rappeler... l'évidence ! DINGUE !

2- Par la presse, que ce tout nouveau, et trop jeune car il va nous rester à charge, en retraite, durant les... 40 ans à venir, Président de LA République, voulait proroger l'État d'urgence jusqu'au 1er Novembre, donc pour environ 5 mois encore, mais seulement 4 mois de plus que celui actuellement en vigueur jusqu'au 5 Juillet, je crois ? Tout le monde peut pourtant constater son inutilité contre les actes dits "terroristes". La raison en est, d'évidence, l'oppression recherchée sur la population française de souche, car l'invasion étrangère s'en fout comme de sa première allocation reçue des indigènes. L'occasion du drame de MANCHESTER, offrit sans doute un motif à serrer encore la vis dans l'intellect d'un intellectuel parisien méprisant les ruraux, campagnards, provinciaux, supposés débiles. Manque de chance, les ruraux ne perçoivent pas ou très peu l'invasion très prégnante dans les villes seulement, comme Paris, par exemple.

Cette oppression gouvernementale pèse lourdement dans tous les domaines, par tous les temps, tous les jours, partout, de plus en plus et surtout là où elle ne s'impose pas, dans les campagnes justement, majoritaires dans le Pays territorialement et démographiquement. Il n'en est donc que plus visible aux provinciaux qu'il est de plus en plus risqué d'oser rigoler, pourtant gentiment, par exemple de cette démarche ridicule d'une lopette quelconque, autrefois correctement qualifiée de "Pédé" (abréviation de pédéraste). La vision, voire la rencontre dans les rues de SAN FRANCISCO d'une paire de pédés se tenant par la main ou même marchant bras dessus, bras dessous, m'a, en 1985-1992, fortement choquée. Il est pourtant interdit de choquer quiconque, A FORTIORI des mineurs de moins de 15 ans, ou carrément des enfants !? Lorsqu'à la télé française, passant brièvement sur une chaîne à la recherche, souvent désespérée, de quelque chose d'intéressant, il m'est imposé la vision d'une embrassade entre pédés ou gouines, je suis également choqué. Il est pourtant interdit à la télévision de diffuser des images choquantes !? Rappelons-nous de ce scandale que provoqua PEYNET en son temps en osant dessiner des amoureux sur un banc public en train de s'embrasser, tendrement pourtant ! Rappelons-nous, du même coup, et c'est mon éducation aussi datant des années 50, qu'il "est interdit de se donner en spectacle". Il a fallu attendre les années 70 pour oser se tenir par la main, entre mari et femme ou fiancés officiellement, à la plage et en maillots de bains décents.

Toute cette oppression va jusqu'à autoriser implicitement les envahisseurs à imposer aux citoyens seulement de baisser les yeux, s'ils sont Français de souche et de race indo-européenne dite "blanche". Si cette dictature n'est pas obéie, les Français se voient condamnés pour avoir été agressés par les envahisseurs, eux blanchis : un comble ! Se faire voler, agresser chez soi ne nous autorise plus à flinguer les intrus car alors c'est nous qui sommes mis en prison et les plaintes des agresseurs entendues complaisamment comme on en a vu des centaines de cas depuis 3 décennies. On voit bien que le DROIT a été renversé contre les Français, au bénéfice des protégés du "système" ! La "préférence étrangère" est également un fait évident et évidemment injuste pour les Français en France. Tout ceci est particulièrement ressenti par les provinciaux, trop évidemment placés sous la dictature des règles des villes sans qu'ils en voient la nécessité dans leur vie à eux.

Le chroniqueur supporte 1€ de frais p/édition & p/ lecteur ou auditeur. Pour les REMBOURSER, c'est ICI !

Vouloir, dans ces conditions, proroger encore l'État d'urgence et l'annoncer en plein début de campagne électorale législative constitue une faute, car les Français n'en peuvent plus de ne plus être chez eux en France, trahis par ceux-là mêmes qui ont pour fonctions, tâches, mandats, de les protéger et de les défendre. Je pense donc que le jeune MACRON, TROP jeune, vient de commettre sa première erreur politicienne qui risque de lui coûter sa majorité tant espérée par lui et son Premier Ministre. Il n'est que trop évident que les attentats, dont le dernier connu est celui de MANCHESTER en Angleterre, ne servent que d'alibis pour toujours plus restreindre la LIBERTE des CITOYENS de souche que ce soit en Angleterre, en France, en Allemagne, en Suède ou ailleurs... C'en est même à se demander si ces attentats ne sont pas perpétrés sur ordres occultes donnés dans ce seul but à des sbires manipulés exprès ? D'ailleurs tant de questions sont restées sans réponse aucune après ma chronique traitant du massacre du BATACLAN que j'en suis presque persuadé quant à moi... disons à 99 %. Quand on voit ce que le "DEEP STATE" américain est capable de faire au point d'empêcher son nouveau Président de travailler, tout est possible, surtout dans les Pays asservis au NOVUS ORDO maçonnique anglo-saxon.

Si pas encore fait ? Pour payer les 1 €, C'EST ICI : ULTRA-URGENT ! MERCI !

Conclusion générale du jour : Cette restriction objectivement toujours plus invivable de la LIBERTE renforce l'action terroriste des terroristes, laquelle serait sinon à peine perceptible puisque nettement moins mortelle que le changement d'heure ordonné par le Gouvernement aux ordres de l'UE. Nous sommes serrés à la gorge au collier de force et étrangleur ! J'ose espérer que la conséquence du projet annoncé de perpétuation de l'État d'urgence national, sans aucun motif national, va être le refus populaire majoritaire de donner au tandem MACRON-PHILIPPE la majorité A PRIORI qu'il se croit "de droit" à l'Assemblée Nationale chargée de voter cette prorogation éventuelle en Juin. Ce supposé droit conformément à l'habitude depuis 1958 et son chantage gaullien n'est qu'une mauvaise habitude qui aboutit pour 5 ans à une dictature toujours plus dommageable.

Pour vous donner une idée très concrète du changement vers un assistanat intolérable dont nous souffrons localement mille morts quotidiennement, je vais témoigner de trois petits faits parlants qui en recoupent certains, cités par Mme Paulette LEBLANC déjà, dans un courriel récent venant de ses amis :

1955 : L'Instituteur jette des sceaux d'eau dans la cour de récréation, profitant du gel à - 25 °C qui immobilisa la Seine et permit de la traverser à pied. Cela fait une belle patinoire qui ravit les élèves. Aucun ne se casse une jambe car en ce temps-là, on était beaucoup plus rudement élevé. Bref, tout le monde est content ! Même chose avec les fameuses batailles de boules de neige, si ludiques !

1976 : Ma haie de Thuyas Atrovirens est prise entièrement dans une gangue de glace sur 70 mètres linéaires sur la hauteur de CORBEIL-ESSONNES. La Cour de récréation de l'école primaire d'à côté est gelée et réputée "dangereuse". La directrice fait jeter du sable un peu partout pour éviter aux enfants de glisser et de se faire du mal ? Tout le monde est content ! Car si elle ne l'avait pas fait, elle aurait eu droit à un procès probable à la moindre égratignure ! Les batailles de boules de neige sont évidemment strictement interdites !

2017 : La cour est préventivement sablée comme le trottoir et la route, sinon le maire serait automatiquement poursuivi devant les tribunaux, diligentés par une meute d'avocats, en surnombre sur les médecins, raréfiés par un numerus clausus arbitraire favorable aux étrangers ".

L'ASSISTANAT généralisé, couplé à un conditionnement à la peur imposée, relayant celle souhaitée par les "terroristes", piètres amateurs individuels face à des États professionnels dans le domaine, à seules fins de maintenir les Français formatés et conditionnés de 2017 sous le joug totalitaire sectaire de LA République, est insupportable à notre génération, encore autonome et foncièrement LIBRE. Nous refusons de nous laisser terroriser ! Que l'État fasse son travail sans violer nos droits ! VIVE LA LIBERTE, seule réponse valable aux criminels en séries au nom de fumeuses théories pseudo religieuses et surtout conquérantes !

J'appelle donc TOUS LES FRANCAIS à se réveiller ! Comprenez une bonne foi pour toutes que vous êtes victimes d'un chantage éhonté à la soit-disant nécessaire majorité législative qu'il vous faudrait donner au nouveau président !? **En fait, il faut que les Français aient une Assemblée Nationale aussi diversement peuplée que la France l'est elle-même ! La nécessité de trouver une majorité large sur chaque dossier à traiter constitue la seule voie démocratique conforme à la vocation des Institutions.** Je vous rappelle que la Constitution précise bien, à propos des parlementaires, que " Tout mandat impératif est nul ", sous-entendu quand il est général et que " Tout vote d'un député, par exemple, est PERSONNEL " ! Le seul mandat que reçoit un député est donc de rester LIBRE de son vote, en permanence !

Dans ces conditions, dire aux CITOYENS de voter pour des députés qui s'engagent A PRIORI à "soutenir" la volonté présidentielle et gouvernementale, surtout si elle l'exige, est un NON SENS TOTAL, en contravention formelle avec la CONSTITUTION. Un Président qui réclame d'avance ce mandat impératif général A PRIORI commet déjà un CRIME, celui de la violation du DROIT FONDAMENTAL ! Et même si ce crime est commis systématiquement depuis DE GAULLE, non seulement ce n'est pas une raison pour continuer, mais dans l'état d'étranglement oppressif subi, c'est même une raison forte pour le condamner !

LMDM

Chronique rédigée sur 2 Pages, plus les photos et les annexes ponctuelles.

Ma SEBILE est VIDE ! BRAVES GENS, UN EURO SEULEMENT, SVP !?

Votre adhésion à RADIO-SILENCE de 20 €/an et par lecteur/auditeur de toutes les chroniques et travaux nécessaires suffirait à l'association pour défrayer les bénévoles comme elle en a le devoir légal mais qu'elle ne peut remplir à ce jour. Pensez-y ! D'où l'appel personnel d'1 € par parution ! Mais aussi à venir aux grandes réunions annuelles de rencontres des auditeurs/lecteurs avec les chroniqueurs organisées par le bureau de l'association et ses

gentils membres efficaces. De telles réunions de milliers de gens seraient des plus efficaces pour notre cause : celle de la VERITE en Jésus-Christ en toutes choses.

CPI par A.D. Laurent **MARTIN DESMARETZ de MAILLEBOIS**. Chroniqueur sur RS et adhérent à 20 €/an de RS en sus !

Ancien Professeur d'Économie Politique appliquée au monde bancaire auprès de l'I.F.B., de 1989 à 1993 en sus de mon travail à l'époque de Co-Directeur de Stés off-shore d'investissements aux USA.

Ex-Cadre Hors Classe, Sous-directeur de l'Établissement de Portefeuille : SCS « I.R. » du groupe ROTHSCHILD nationalisé en Février 1982 par les idéologues socialo-communistes au pouvoir, traîtres à la France.

Ma devise est : **NON DEFICERE MINIME (NE PAS FAIBLIR, JAMAIS)**

Mon Blason (déposé) après personnalisation de ceux des ancêtres est : « D'Azur, au DEXTROCHERE d'Argent, offrant un LYS des MARAIS au Naturel, au Soleil (le Roi), prélevé sur un lit de 4 Besants ». J'ai voulu marquer ma détermination à aider le Royaume et son Roi à retrouver une monnaie qui ait les qualités requises pour le bonheur des Peuples réunis à la Couronne. Il n'est pas armé, et donc au civil, au contraire des Maréchaux de France ancestraux. Il retrouve donc ce côté « civil » du premier. J'ai aussi voulu marquer une limite nette à mon ambition, au contraire du premier, en limitant l'effort de l'offre à UN LYS tandis qu'il était des 3 LYS au départ en 1715-1720, ce qui m'a paru prétentieux. Quant au Roi, il est ici visualisé par le Soleil alors qu'il était non explicite dans les blasons ancestraux précédents. J'ai donc voulu aussi marquer plus de modestie et d'humilité.



Annexes :

1) **HUMOUR de CHIEN :**

<https://www.youtube.com/embed/Vogp-n1-JPA>

Voilà un MUEZZIN qui parle l'HUSKY à la perfection au point de faire chanter le chien dans son langage !

Rappel permanent de la menace que l'ennemi ne nous laissera désormais plus très longtemps le droit de prendre avec le sourire sous peine d'égorgement en place publique !

Rappel : l'UOIF nouvellement "Les Musulmans de France" appela à voter MACRON !

2) **MACRON a épousé au civil une ex-femme mère de trois enfants d'un autre . S'il était élu, en place à l'Élysée, ce serait encore une famille civile dite "recomposée". Donc encore un modèle de ce qu'il ne faut pas faire en sus de ce qu'il est lui-même :**

Sur https://fr.wikipedia.org/wiki/Emmanuel_Macron :

" **Emmanuel Macron**, né le **21 décembre 1977** à **Amiens**, est un **homme politique**, ancien **haut fonctionnaire** et **banquier d'affaires** * **français**.

Diplômé de l'**ENA** en **2004**, il devient **inspecteur des finances** avant de commencer en **2008** une carrière de banquier d'affaires chez **Rothschild & C^{te}**. Membre du **Parti socialiste** entre **2006** et **2009**, il est nommé **secrétaire général adjoint** au **cabinet du président de la République française** auprès de **François Hollande** en **2012** puis **ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique** en **2014** dans le **gouvernement Manuel Valls II**.

En **avril 2016**, il fonde son mouvement politique baptisé **En marche !** Ensuite, il démissionne quatre mois plus tard de ses fonctions de ministre³. Le **16 novembre**, il annonce sa candidature à l'**élection présidentielle de 2017**."

Sur https://fr.wikipedia.org/wiki/Banquier_d%27affaires : * **Banquier d'affaires**

Le banquier est un associé ou un employé d'une banque d'affaires.

(NDLR = LMDM précisions : Parler de "banquier" en parlant d'un employé de banque de dépôts au contact des clients populaires en agences est un authentique NON-SENS. Surtout qu'en plus il n'ont la plupart du temps jamais obtenu même leur CAP banque et qu'ils sont donc restés de simples apprentis au SENS PROPRE)

Sa fonction consiste à conseiller des clients de type États ou entreprises en ce qui concerne leurs besoins et leur structure de financement, ou au contraire leurs investissements et prises de participations/acquisitions. Concrètement, un **banquier d'affaires gère des émissions obligataires, des augmentations de capital ou propose des opérations de fusions-acquisitions.**

Le métier de banquier d'affaires est donc de vendre des prestations d'ingénierie financière et non pas des crédits ou investissements. Au sens strict, une banque d'affaires n'est donc ni une banque de dépôts, ni un établissement de crédit, mais une société de conseil, stratégique et financier, dont les seules ressources sont les honoraires qu'elle facture aux clients qu'elle conseille. Elle n'a donc pas de conflit d'intérêt avec des activités de crédit ou de financement dont elle est indépendante.

Le banquier d'affaires, à titre individuel ou au titre de sa société, est agréé, de par son adhésion obligatoire à une association professionnelle (de type CIF), ou par un statut de type prestataire de services d'investissement (PSI), ou dans un statut plus large

d'établissement de crédit quand il agit dans le département « Corporate Finance » d'une banque. Il est de ce fait nécessairement enregistré sur une liste tenue par l'[autorité des marchés financiers](#) (AMF) avec au moins le même statut que les conseillers financiers ou les analystes financiers.

3)

JORF n°0123 du 25 mai 2017

JOURNAL OFFICIEL "LOIS ET DECRETS"

DECRETS, ARRETES, CIRCULAIRES

TEXTES GENERAUX

PREMIER MINISTRE

1 Décret n° 2017-1065 du 24 mai 2017 relatif aux attributions déléguées au secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034806988&dateTexte=&categorieLien=id>

2 Décret n° 2017-1066 du 24 mai 2017 relatif aux attributions déléguées à la secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034806993&dateTexte=&categorieLien=id>

3 Décret n° 2017-1067 du 24 mai 2017 relatif aux attributions déléguées à la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807004&dateTexte=&categorieLien=id>

4 Décret n° 2017-1068 du 24 mai 2017 relatif aux attributions déléguées au secrétaire d'Etat chargé du numérique

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807011&dateTexte=&categorieLien=id>

5 Décret du 24 mai 2017 portant délégation de signature (Commissariat général à l'investissement)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807021&dateTexte=&categorieLien=id>

6 Décret n° 2017-1069 du 24 mai 2017 relatif à l'entrée en vigueur immédiate d'un arrêté

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807030&dateTexte=&categorieLien=id>

7 Circulaire du 24 mai 2017 relative à une méthode de travail gouvernemental exemplaire, collégiale et efficace

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807035&dateTexte=&categorieLien=id>

MINISTERE DE L'INTERIEUR

8 Décret n° 2017-1070 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807038&dateTexte=&categorieLien=id>

9 Arrêté du 19 mai 2017 modifiant l'arrêté du 28 avril 2017 relatif à l'ouverture, au nombre et à la répartition des postes offerts au recrutement sans concours d'adjoints techniques de la police nationale au titre de l'année 2017 pour l'Ecole nationale supérieure de la police

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807055&dateTexte=&categorieLien=id>

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

10 Décret n° 2017-1071 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807059&dateTexte=&categorieLien=id>

TRANSPORTS

34 Décret n° 2017-1086 du 24 mai 2017 relatif aux attributions de la ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807342&dateTexte=&categorieLien=id>

MINISTERE DE LA JUSTICE

11 Décret n° 2017-1072 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807069&dateTexte=&categorieLien=id>

MINISTERE DES ARMEES

12 Décret n° 2017-1073 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre des armées

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807076&dateTexte=&categorieLien=id>

13 Arrêté du 17 mai 2017 portant délégation de signature (sous-direction des bureaux des cabinets)
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807082&dateTexte=&categorieLien=id>

MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES

14 Décret n° 2017-1074 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre de l'Europe et des affaires étrangères
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807087&dateTexte=&categorieLien=id>

15 Arrêté du 19 mai 2017 portant modification de l'arrêté du 30 octobre 2008 relatif à l'institution de régies de recettes et de régies d'avances auprès de missions diplomatiques, de postes consulaires et de représentations permanentes de la France auprès d'organismes internationaux à l'étranger
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807096&dateTexte=&categorieLien=id>

16 Arrêté du 22 mai 2017 retardant l'heure de clôture du scrutin dans certains bureaux de vote ouverts pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807105&dateTexte=&categorieLien=id>

AFFAIRES EUROPEENNES

35 Décret n° 2017-1087 du 24 mai 2017 relatif aux attributions de la ministre auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée des affaires européennes
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807349&dateTexte=&categorieLien=id>

MINISTERE DE LA COHESION DES TERRITOIRES

17 Décret n° 2017-1075 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre de la cohésion des territoires
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807114&dateTexte=&categorieLien=id>

MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

18 Décret n° 2017-1076 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre des solidarités et de la santé
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807125&dateTexte=&categorieLien=id>

19 Arrêté du 18 mai 2017 portant délégation de signature (direction générale de l'offre de soins)
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807136&dateTexte=&categorieLien=id>

20 Arrêté du 22 mai 2017 fixant au titre de l'année 2017 le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant des ministres chargés des affaires sociales
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807147&dateTexte=&categorieLien=id>

21 Arrêté du 23 mai 2017 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2004 modifié fixant la liste prévue à l'article L. 5126-4 du code de la santé publique
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807149&dateTexte=&categorieLien=id>

MINISTERE DE LA CULTURE

22 Décret n° 2017-1077 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre de la culture
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807155&dateTexte=&categorieLien=id>

MINISTERE DE L'ECONOMIE

23 Décret n° 2017-1078 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre de l'économie
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807175&dateTexte=&categorieLien=id>

24 Arrêté du 23 mai 2017 portant délégation de signature (secrétariat général des ministères économiques et financiers et direction des ressources humaines du secrétariat général des ministères économiques et financiers)
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807195&dateTexte=&categorieLien=id>

25 Arrêté du 23 mai 2017 portant délégation de signature (haut fonctionnaire de défense et de sécurité)
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807220&dateTexte=&categorieLien=id>

MINISTERE DU TRAVAIL

26 Décret n° 2017-1079 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre du travail
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807228&dateTexte=&categorieLien=id>

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

27 Décret n° 2017-1080 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807240&dateTexte=&categorieLien=id>

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

28 Décret n° 2017-1081 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre de l'agriculture et de l'alimentation

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807256&dateTexte=&categorieLien=id>

29 Arrêté du 24 mai 2017 modifiant l'arrêté du 22 juillet 2011 fixant les mesures techniques et administratives relatives à la lutte contre la fièvre catarrhale du mouton sur le territoire métropolitain

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807266&dateTexte=&categorieLien=id>

MINISTERE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

30 Décret n° 2017-1082 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre de l'action et des comptes publics

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807275&dateTexte=&categorieLien=id>

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

31 Décret n° 2017-1083 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807312&dateTexte=&categorieLien=id>

MINISTERE DES OUTRE-MER

32 Décret n° 2017-1084 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre des outre-mer

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807323&dateTexte=&categorieLien=id>

MINISTERE DES SPORTS

33 Décret n° 2017-1085 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre des sports

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807330&dateTexte=&categorieLien=id>

MESURES NOMINATIVES

MINISTERE DE L'INTERIEUR

36 Décret du 24 mai 2017 portant cessation de fonctions d'un préfet - M. JALON (Eric)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807364&dateTexte=&categorieLien=id>

37 Décret du 24 mai 2017 portant cessation de fonctions d'un directeur à l'administration centrale du ministère de l'intérieur - M. HOTTIAUX (Laurent)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807370&dateTexte=&categorieLien=id>

38 Décret du 24 mai 2017 portant cessation de fonctions d'un préfet - M. SORAIN (Dominique)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807378&dateTexte=&categorieLien=id>

39 Décret du 24 mai 2017 portant cessation de fonctions d'un préfet - M. ALBERTINI (Jean-Benoît)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807384&dateTexte=&categorieLien=id>

40 Décret du 24 mai 2017 portant cessation de fonctions d'un préfet - M. FRATACCI (Stéphane)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807390&dateTexte=&categorieLien=id>

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

41 Arrêté du 22 mai 2017 relatif à l'intérim du poste de président-directeur général de la Régie autonome des transports parisiens

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807397&dateTexte=&categorieLien=id>

MINISTERE DE LA JUSTICE

42 Arrêté du 19 mai 2017 relatif à une société civile professionnelle (officiers publics ou ministériels)
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807400&dateTexte=&categorieLien=id>

MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES

43 Décret du 24 mai 2017 portant fin de fonctions d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française auprès de la République libanaise - M. BONNE (Emmanuel)
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807403&dateTexte=&categorieLien=id>

44 Décret du 24 mai 2017 portant retrait de la nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française auprès du Sultanat d'Oman - M. VASSY (Luis)
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807406&dateTexte=&categorieLien=id>

MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

45 Décret du 24 mai 2017 portant cessation de fonction de la directrice des systèmes d'information au secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales - Mme BRISSET (Hélène)
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807410&dateTexte=&categorieLien=id>

46 Décret du 24 mai 2017 portant fin de fonctions du directeur de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques - M. VON LENNEP (Franck) et nomination du directeur de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques par interim - M. LHERITIER (Jean-Louis)
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807417&dateTexte=&categorieLien=id>

47 Décret du 24 mai 2017 portant fin de fonctions du directeur de la sécurité sociale - M. FATOME (Thomas) et nomination du directeur de la sécurité sociale par interim - M. BOSREDON (Jonathan)
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807424&dateTexte=&categorieLien=id>

CONVENTIONS COLLECTIVES

MINISTERE DU TRAVAIL

48 Avis relatif à l'extension d'un accord régional (Occitanie) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées et non visées par le décret du 1er mars 1962 modifié (c'est-à-dire entreprises occupant jusqu'à dix salariés et plus de 10 salariés) et de la convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807433&dateTexte=&categorieLien=id>

49 Avis relatif à l'extension d'un accord tripartite conclu dans le cadre de la convention collective régionale des salariés du champagne complétant la convention collective nationale du travail des vins, cidres, jus de fruit, sirops, spiritueux et liqueurs de France
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807436&dateTexte=&categorieLien=id>

50 Avis relatif à l'extension d'accords régionaux (Occitanie) conclus dans le cadre de la convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées et non visées par le décret du 1er mars 1962 modifié (c'est-à-dire entreprises occupant jusqu'à dix salariés et plus de dix salariés)
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807439&dateTexte=&categorieLien=id>

51 Avis relatif à l'élargissement d'un avenant à la convention collective nationale des institutions de retraite complémentaire
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807442&dateTexte=&categorieLien=id>

52 Avis relatif à l'extension d'un avenant à la convention collective nationale des organismes gestionnaires de foyers et services pour jeunes travailleurs
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807446&dateTexte=&categorieLien=id>

53 Avis relatif à l'extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale des cabinets dentaires
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807450&dateTexte=&categorieLien=id>

54 Avis relatif à l'extension d'un avenant à la convention collective nationale des entreprises de l'industrie et des commerces en gros des viandes
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807454&dateTexte=&categorieLien=id>

55 Avis relatif à l'extension d'un avenant à une annexe de la convention collective nationale des détaillants, détaillants-fabricants et artisans de la confiserie, chocolaterie, biscuiterie
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807458&dateTexte=&categorieLien=id>

56 Avis relatif à l'extension d'un accord dans la filière alimentaire
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807462&dateTexte=&categorieLien=id>

57 Avis relatif à l'extension d'un avenant à la convention collective nationale des commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau de bureautique et informatique

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807467&dateTexte=&categorieLien=id>

58 Avis relatif à l'extension de la convention collective nationale dans le secteur des offices publics de l'habitat
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807470&dateTexte=&categorieLien=id>

59 Avis relatif à l'extension d'accords régionaux (Bourgogne-Franche-Comté) conclus dans le cadre des conventions collectives nationales des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées et non visées par le décret du 1er mars 1962 (entreprises occupant jusqu'à dix salariés et plus de dix salariés), et des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807478&dateTexte=&categorieLien=id>

60 Avis relatif à l'extension d'accords professionnels (secteur aéronautique) départementaux (Bouches-du-Rhône - Alpes-de-Haute-Provence - Var) conclus dans le cadre d'un accord national relatif à l'emploi dans la métallurgie
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807481&dateTexte=&categorieLien=id>

61 Avis relatif à l'extension d'un avenant à la convention collective des industries métallurgiques de l'Ain
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807485&dateTexte=&categorieLien=id>

62 Avis relatif à l'extension d'un accord conclu dans le secteur du commerce (Moselle)
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807488&dateTexte=&categorieLien=id>

63 Avis relatif à l'extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807491&dateTexte=&categorieLien=id>

64 Avis relatif à l'extension d'un avenant à la convention collective nationale des industries de la sérigraphie et des procédés d'impression numérique connexes
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807495&dateTexte=&categorieLien=id>

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

65 Décision n° 2017-631 QPC du 24 mai 2017
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807499&dateTexte=&categorieLien=id>

AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DES POSTES

66 Décision du président du 12 mai 2017 modifiant la décision du président du 1er mars 2017 portant délégation de signature
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807518&dateTexte=&categorieLien=id>

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

67 Arrêté du 23 mai 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807526&dateTexte=&categorieLien=id>

CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL

68 Décision n° 2017-255 du 24 mai 2017 fixant les dates et ordre de passage des émissions de la campagne électorale en vue des élections législatives de juin 2017
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807529&dateTexte=&categorieLien=id>

69 Décision n° 2017-257 du 3 mai 2017 modifiant la décision n° 2016-442 du 9 mars 2016 portant reconduction de l'autorisation délivrée à la SAM Lagardère Active Broadcast pour l'exploitation du service de radio de catégorie E par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence dénommé Europe 1
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807540&dateTexte=&categorieLien=id>

70 Décision n° 2017-261 du 3 mai 2017 modifiant la décision n° 2012-631 du 3 juillet 2012 portant reconduction de l'autorisation délivrée à la SAM Lagardère Active Broadcast pour l'exploitation du service de radio de catégorie E par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence dénommé Europe 1
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807546&dateTexte=&categorieLien=id>

71 Décision n° 2017-263 du 22 mars 2017 modifiant la décision n° 2003-309 du 10 juin 2003 modifiée et prorogée autorisant la société D8 à utiliser une ressource radioélectrique pour l'exploitation d'un service de télévision à caractère national diffusé en clair par voie hertzienne terrestre en mode numérique
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807552&dateTexte=&categorieLien=id>

72 Décision n° 2017-LY-01 du 7 avril 2017 relative à la possibilité de reconduire hors appel aux candidatures l'autorisation délivrée à la société Loire Télé pour la diffusion par voie hertzienne terrestre dans la zone de Saint-Etienne du service de télévision à vocation locale dénommé TL7, Télévision Loire 7
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807562&dateTexte=&categorieLien=id>

73 Décision n° 2017-TO-01 du 17 janvier 2017 modifiant la décision n° 2013-655 du 25 septembre 2013 et la décision n° 2016-636 du 13 juillet 2016 autorisant l'association Asso Diffusion Gers à exploiter le service de radio de catégorie A par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence dénommé Hit FM 32

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807574&dateTexte=&categorieLien=id>

74 Délibération du 6 avril 2017 modifiant la liste des paramètres RDS autorisés

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807581&dateTexte=&categorieLien=id>

75 Délibération du 12 avril 2017 modifiant la liste des paramètres RDS autorisés

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807585&dateTexte=&categorieLien=id>

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

76 Documents et publications

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807591&dateTexte=&categorieLien=id>

SENAT

77 Bureau du sénat

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807595&dateTexte=&categorieLien=id>

78 Groupes politiques

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807597&dateTexte=&categorieLien=id>

79 Commissions

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807599&dateTexte=&categorieLien=id>

80 Documents parlementaires

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807601&dateTexte=&categorieLien=id>

81 Informations diverses

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807605&dateTexte=&categorieLien=id>

AVIS ET COMMUNICATIONS

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

PREMIER MINISTRE

82 Avis de vacance d'un emploi de directeur départemental interministériel (DDPP de la Haute-Garonne)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807610&dateTexte=&categorieLien=id>

83 Avis de vacance d'un emploi de chef de service

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807615&dateTexte=&categorieLien=id>

84 Avis de vacance d'un emploi de sous-directeur

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807621&dateTexte=&categorieLien=id>

85 Avis de vacance d'un emploi de sous-directeur

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807624&dateTexte=&categorieLien=id>

MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES

86 Avis de vacance d'un emploi de sous-directeur de groupe B

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807628&dateTexte=&categorieLien=id>

87 Avis de vacance d'un emploi de sous-directeur de groupe B

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807631&dateTexte=&categorieLien=id>

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

88 Avis de vacance de l'emploi de directeur de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807635&dateTexte=&categorieLien=id>

AVIS DIVERS

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

89 Avis relatif à l'ouverture d'une procédure nationale d'opposition pour la demande de modification du cahier des charges relatif à l'indication géographique protégée « Vin des Allobroges »

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807640&dateTexte=&categorieLien=id>

90 Avis relatif à l'ouverture d'une procédure nationale d'opposition pour la demande de modification du cahier des charges relatif à l'indication géographique protégée « Pays d'Oc »

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807645&dateTexte=&categorieLien=id>

91 Avis relatif à l'ouverture d'une procédure nationale d'opposition pour la demande de modification du cahier des charges relatif à l'indication géographique protégée « Coteaux de l'Ain »

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807651&dateTexte=&categorieLien=id>

92 Avis relatif à l'ouverture d'une procédure nationale d'opposition pour la demande de modification du cahier des charges relatif à l'indication géographique protégée « Comté Tolosan »

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034807656&dateTexte=&categorieLien=id>